

L'école se dote d'une stratégie numérique

■ La ministre Schyns a précisé son plan pour que les écoles puissent accélérer leur transition numérique.

Est-ce la reconnaissance implicite d'un retard en la matière ? *“Pour la première fois de son histoire, commence en tout cas et en grande pompe le communiqué de presse envoyé ce vendredi, la Fédération Wallonie-Bruxelles se dote d'une stratégie numérique qui propose une vision pour coordonner les actions en faveur de la transition numérique des écoles.”*

Au-delà de ces considérations historiques, la stratégie qu'a présentée la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) était attendue. Adoptée ce vendredi par l'ensemble du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle entend permettre à l'école d'accompagner la révolution numérique.

Éduquer par le numérique

Pour ce faire, la ministre a pensé son plan autour de cinq axes principaux.

Le premier est pédagogique. À la suite du Pacte d'excellence, les référentiels qui fixent les contenus des cours vont être repensés. Dans ce cadre, sera revue la manière dont l'ensemble de ces cours intégreront la dimension numérique. *“Il s'agit donc d'intégrer le numérique en tant qu'objet d'apprentissage (éducation au numérique) mais également comme support aux autres disciplines (éducation par le numérique).”*

Le deuxième axe consiste à former et accompagner les enseignants et les directions. Ainsi, *“la place du numérique dans la formation initiale des enseignants sera augmentée”*, explique le communiqué, alors que la for-

mation continue des enseignants la prendra également en compte, tout comme la formation des directions. De plus, dès 2019, promet la ministre, 40 conseillers technopédagogiques seront déployés.

Le nerf de la guerre

Le nerf de la guerre – l'indispensable investissement – se présente comme moins concret. La cause est simple: ces investissements dépendent en partie des Régions. Si l'objectif *“est de permettre à chaque école de disposer d'un équipement numérique de base pour ses classes”* (il existe aujourd'hui beaucoup d'inégalités en la matière), la stratégie de la ministre Schyns propose surtout *“d'établir un cadre renforcé et formel de collaboration”* avec les Régions. En termes chiffrés, elle annonce cependant que les enseignants qui utilisent leur propre matériel informatique pour préparer leurs cours recevront une indemnité de 100 euros annuels.

100

euros par an

C'est la prime que recevront dès le mois de septembre 2019 les enseignants qui utiliseront leur propre matériel informatique dans le cadre de leurs cours.

Enfin, les deux derniers axes consistent d'une part à créer une nouvelle plateforme de ressources numériques qui permettra aux enseignants de partager leurs bonnes pratiques, et d'autre part la mise en place d'un espace personnel numérique pour tous les enseignants *“où ils pourront retrouver les documents administratifs en lien avec leur métier”*.

Cette stratégie se déploie de façon transversale dans les réformes financées dans le cadre du Pacte d'excellence pour l'enseignement, explique encore le document. Au-delà des outils et des promesses, il reste à voir comment l'école francophone pourra s'en emparer pour repenser son rôle, sa place, le sens et le savoir qu'elle peut transmettre aux élèves. Là est en définitive la seule question.